



Des questions ?  
Quelques réponses

### BAPTÊME

Est-il nécessaire d'être baptisé pour participer à l'éveil à la foi ou à la catéchèse ? **NON**

Si l'enfant n'est pas baptisé, il peut recevoir le baptême, après avoir fait sa demande à la paroisse avec l'accord de ses deux parents.

Notre enfant a entre trois et sept ans peut-il être baptisé ?

Suivant les circonstances, il est proposé d'attendre qu'il ait fait une première démarche de foi dans le cadre de la catéchèse familiale afin de mieux comprendre.

Et à partir de sept ans ?

Comme tout sacrement, la préparation au baptême en âge scolaire se vit en plusieurs étapes sur deux ans.

### EUCCHARISTIE

Faut-il être baptisé pour faire sa première des communions ? **OUI**

Il est également possible de recevoir les sacrements du baptême et de l'eucharistie à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Se renseigner à la paroisse. Des étapes sur deux années sont également envisagées.

Et la **CONFIRMATION** ?

Ce sacrement dans la suite du baptême, est reçu à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Et le **caté** dans tout ça ?

Dans notre diocèse la catéchèse est assurée dans le cadre prévu de l'établissement d'enseignement catholique en lien avec la paroisse où sont préparés et célébrés les sacrements.

Pour tout renseignement, contacter

### Notre école



### Ecole Sainte Jeanne d'Arc

1 rue de l'ancienne gare  
56190 AMBON  
Tél : 02.97.41.19.61

### Notre paroisse

### Presbytère de Muzillac

Catherine Bagourd  
5 rue Laménais  
56190 MUZILLAC  
Tél : 02.97.41.67.49

# Diocèse de Vannes

Votre enfant entre dans un établissement d'enseignement catholique

quel cheminement chrétien peut-il suivre ?



Service Diocésain de  
Pastorale Catéchétique  
Tél. 02.97.68.15.59  
catechese@diocese-vannes.fr



Direction Diocésaine de  
l'Enseignement Catholique  
Tél. 02 97 46 60 60  
ddec56@ddec56.org